



**Les bourses *Déclics jeunes* de la Fondation de France :  
OUVERTURE DU CONCOURS 2017**

► **Inscriptions du 15 septembre au 30 novembre 2016** ◀

**Nous vous remercions de bien vouloir diffuser cet appel à candidatures le plus largement possible, grâce notamment à l’affiche ci-jointe.**

**Le concours s’adresse aux jeunes entre 18 et 30 ans**

qui ont une **vocation ou une passion**  
dans le domaine des sciences, des techniques, de la culture, de l’environnement, de l’humanitaire, de l’action sociale, de l’art, de l’artisanat, de l’agriculture, etc.

et qui souhaitent réaliser **un projet personnel, original et ouvert sur les autres.**

**Pour les accompagner, le concours *Déclics jeunes*  
attribue des bourses d’un montant de 7600 €**

Depuis 1975, plus de 900 jeunes ont été soutenus.

**Pour concourir, il suffit de remplir le formulaire de présélection  
en ligne à partir du 15 septembre sur [www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)**

**Les bourses *Déclics jeunes*, 40 ans de vocations**

Les bourses *Déclics jeunes* de la Fondation de France ont été initiées en 1975, d’abord sous l’appellation *Prêts d’honneur aux jeunes*, grâce à une généreuse donation des époux Salavin-Fournier.

Regrettant de ne pas avoir eu d’enfant, Léon Salavin et son épouse Jeanne Fournier ont souhaité partager les fruits de leur belle réussite professionnelle en tendant la main à des jeunes guidés par une véritable passion mais confrontés à des difficultés diverses, malgré leur persévérance et la qualité de leur projet.

Dans l’esprit du couple Salavin-Fournier, ce qui importe, c’est autant de soutenir financièrement une initiative personnelle et originale que d’encourager l’esprit d’entreprendre des jeunes, et les aider à trouver leur place dans la société.

Conscients qu’on ne peut laisser les jeunes sans perspective, sans projet mobilisateur ou vision d’avenir, de nombreux autres mécènes s’associent aujourd’hui à l’action des Salavin-Fournier en finançant à leur tour des bourses *Déclics jeunes*.

Tous les ans, après un long processus de sélection à Paris et en région, 20 jeunes sont ainsi identifiés pour être lauréat et recevoir une bourse de 7600 euros qui leur permettra de concrétiser leur projet.

Pour toute précision supplémentaire : [boursesdeclicsjeunes@fdf.org](mailto:boursesdeclicsjeunes@fdf.org) ou 01 44 21 31 80



## Règlement du concours des bourses *Déclics jeunes* de la Fondation de France

Edition 2016 -2017

### 1. Déroulé du concours

- 1.1 Le concours des bourses *Déclics jeunes* de la Fondation de France est ouvert chaque année au moment de la rentrée scolaire. Pour l'édition 2016-2017, les inscriptions au concours sont ouvertes du 15 septembre au 30 novembre 2016.
- 1.2 La participation au concours est gratuite. Il est possible de concourir deux fois maximum.
- 1.3 Pour participer, les candidats doivent remplir un **questionnaire de présélection en ligne, à partir du 15 septembre** sur le site internet de la Fondation de France ([www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)). Une lettre de recommandation signée devra être scannée et téléchargée pour être jointe à cette candidature, ou envoyée par courrier postal le jour de l'inscription en ligne. Les candidatures sont ouvertes **jusqu'au 30 novembre**.
- 1.4 Seuls les candidats dont le questionnaire de présélection est retenu par les Comités de lecture de la Fondation de France recevront avant la fin de l'année un dossier de candidature complet, par courrier électronique. Ces candidats disposent alors d'un délai d'un mois pour retourner par courriel à la Fondation de France le dossier rempli, accompagné de tous les justificatifs demandés.
- 1.5 Tout dossier arrivé hors délai, quel que soit le motif, ou incomplet ne sera pas étudié.
- 1.6 Les Comités de lecture de la Fondation de France se réunissent afin de procéder à une nouvelle sélection. Les dossiers sélectionnés sont alors transmis pour instruction à des experts du champ dont relève le projet des candidats. Ces derniers sélectionnent les meilleurs dossiers à présenter au Jury.
- 1.7 Le Jury est composé de personnalités diverses et qualifiées et présidé par une personnalité de renom. Il se réunit au printemps pour désigner une vingtaine de lauréats. Le choix du jury est souverain et n'est susceptible d'aucune réclamation ou contestation de la part des candidats.
- 1.8 Tous les candidats recevront une réponse à leur candidature par courrier postal.
- 1.9 Une remise des prix est organisée chaque année avec l'ensemble des lauréats.

### 2. Critères d'éligibilité

- 2.1 Les candidats doivent être âgés **entre 18 et 30 ans au 31 décembre de l'année de candidature**.
- 2.2 Ils ont une vocation ou une passion, dans n'importe quel domaine, quel que soit leur niveau d'études ou leur formation.
- 2.3 Ils souhaitent concrétiser cette vocation à travers un projet qui pourrait être un vrai « déclic » dans leur parcours.
- 2.4 Les projets doivent être des projets personnels ou relever d'une initiative personnelle.
- 2.5 Ils doivent faire preuve d'originalité, de créativité ou d'innovation.
- 2.6 Seront privilégiés les projets tournés vers les autres, avec une dimension altruiste ou qui relèvent de l'intérêt général.
- 2.7 Des moyens ont déjà été imaginés ou mis en place pour faire exister ces projets.
- 2.8 Les candidats étrangers doivent résider en France et justifier d'une bonne connaissance de la langue française.

### 3. Critères éliminatoires

- 3.1 Les projets collectifs, sauf ceux relevant d'une forte initiative personnelle et répondant aux critères ci-dessus.
- 3.2 Le financement d'études, de formations ou la validation de diplômes.
- 3.3 Les projets de stages obligatoires d'études (en France ou à l'étranger).
- 3.4 Les projets d'entreprise. Toutefois, lesancements d'entreprise répondant aux critères d'éligibilité ci-dessus pourront être examinés dans la stricte mesure où l'octroi de la bourse *Déclics jeunes* constitue une aide à l'installation d'un projet mûri de longue date. Les projets de jeunes entrepreneurs sociaux répondant aux critères d'éligibilité ci-dessus pourront également être présentés.
- 3.5 Les projets sportifs et notamment les participations à des compétitions.